

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

## **Arrêté du 4 décembre 2023 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2326973A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret du 18 mai 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Yves PARSSEGNY dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2023 portant affectation de M. Jean-Yves PARSSEGNY au Contrôle général économique et financier ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Yves PARSSEGNY, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 décembre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
V. NATIVELLE